

FONDS AIR-BOIS

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION

2018-2024

21.03.2025

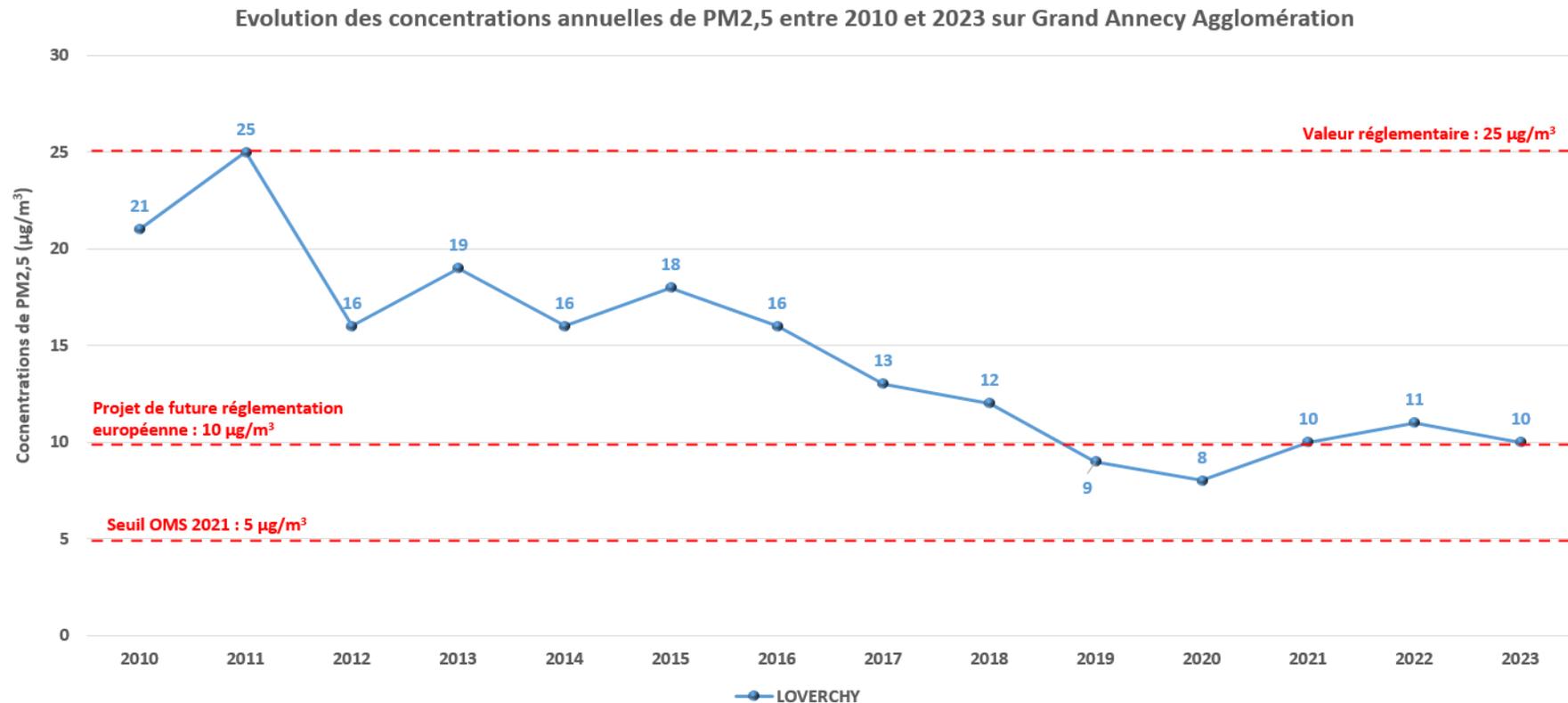


1. CONTEXTE & ENJEUX

① SITUATION :

Le Grand Anecy, en raison de sa situation géographique, subit **une pollution atmosphérique importante**, notamment en hiver à cause des particules fines PM10 et PM2.5.

Si ces émissions diminuent et sont aujourd’hui en dessous des seuils réglementaires, la nouvelle réglementation européenne risque de mettre **l’agglomération en situation de dépassement**.



② **IMPACTS :** Les impacts sont majeurs, à la fois pour la **santé publique** (maladies cardio-respiratoires, cancers) et pour l'**environnement** (dégradation de la qualité de l'air, impacts sur les écosystèmes).

Estimation des bénéfices potentiels pour la santé d'une amélioration de la qualité de l'air ambiant en Auvergne-Rhône-Alpes

Points clés

- Une étude ordonnée de Santé publique France en région Auvergne-Rhône-Alpes a permis d'estimer que la réduction de la pollution atmosphérique (PM_{2,5} et NO₂) dans les zones les plus polluées permettrait d'éviter chaque année 4 322 décès dans la région. Par ailleurs, l'exposition sur la long terme à la pollution atmosphérique est associée à l'apparition de maladies chroniques notamment respiratoires, cardiovasculaires et métaboliques, à la fois chez l'adulte et l'enfant.
- La présente étude a évalué l'impact sur la période 2016-2019 (avant la période COVID) de l'exposition à long terme à la pollution de l'air ambiant (observée) sur le développement de 8 maladies cardio-respiratoires, cardiovasculaires et métaboliques établies avec l'exposition au dioxyde d'azote (NO₂) et aux particules fines (PM_{2,5}).

➔ Réduire la pollution de l'air ambiant a des effets bénéfiques sur la santé de l'adulte et de l'enfant

En Auvergne-Rhône-Alpes, si les niveaux de pollution de l'air ambiant baissaient, dans toutes les communes de la région, pour atteindre les niveaux des valeurs guides de l'OMS¹ :

- entre 360 et 3 600 nouveaux cas de maladies respiratoires chez l'enfant ;
- et entre 350 et 4 600 nouveaux cas de maladies cardio-vasculaires, respiratoires ou métaboliques chez l'adulte, pourraient être évités en moyenne chaque année, selon la maladie² et la pollution étudiée (PM_{2,5} ou NO₂).

➔ Améliorer la qualité de l'air ambiant demeure un enjeu de santé publique dans toute la région

Cette étude renforce les connaissances sur les bénéfices et l'intérêt pour la santé de la population de réduire les polluants atmosphériques de pollution d'origine de la pollution. Ainsi, afin de diminuer le fardeau sanitaire de la pollution, les interventions visant à la réduire doivent concerner toutes les sources de pollution et toutes les formes, y compris les zones urbaines denses. En effet, les zones denses sont celles qui souffrent de la pollution de l'air ambiant en présence des terrains urbains, mais comme signalent les territoires ruraux. Des interventions, si elles s'orientent vers des environnements favorables à la santé, peuvent, à long terme, offrir des bénéfices en matière de santé publique et de développement durable. Elles nécessitent d'être planifiées en concertation avec la population pour être durables et équitables.

1. Valeurs guides de l'OMS, elles définissent les niveaux de qualité de l'air recommandés pour protéger les citoyens de la pollution de l'air. Les PM_{2,5} et NO₂ sont les polluants les plus préoccupants.

2. Selon les polluants étudiés et les maladies, des valeurs recommandées de la pollution atmosphérique sont indiquées en Annexe 1. Les données sont exprimées en nombre de décès évités par an par 100 000 habitants et par 100 000 habitants et par 100 000 habitants.

➔ Réduire la pollution de l'air ambiant a des effets bénéfiques sur la santé de l'adulte et de l'enfant

En Auvergne-Rhône-Alpes, si les niveaux de pollution de l'air ambiant baissaient, dans toutes les communes de la région, pour atteindre les niveaux des valeurs guides de l'OMS¹ :

- entre 360 et 3 600 nouveaux cas de maladies respiratoires chez l'enfant ;
- et entre 350 et 6 600 nouveaux cas de maladies cardio-vasculaires, respiratoires ou métaboliques chez l'adulte, pourraient être évités en moyenne chaque année, selon la maladie² et le polluant étudié (PM_{2,5} ou NO₂).

Source : Santé publique France, étude 2025.

maladies respiratoires

maladies cardiovasculaires

maladies métaboliques

Particules fines (PM_{2,5})

	Cancer du poumon	Broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO)	Asthme
	35 ans et + 350 cas évitables (7,7%)	40 ans et + 1 700 cas évitables (8,4%)	0-17 ans 3 600 cas évitables (15,1%)
	Hypertension artérielle	Infarctus aigu du myocarde	Accident vasculaire cérébral (AVC)
	18 ans et + 6 600 cas évitables (8,1%)	30 ans et + 710 cas évitables (6,4%)	35 ans et + 840 cas évitables (7,7%)
	Diabète de type 2		
	45 ans et + 1 200 cas évitables (5%)		

③ CAUSES :

Une des principales causes identifiées de la pollution atmosphérique est **l'utilisation d'appareils de chauffage au bois non performants**, responsables d'une part importante des émissions de particules fines.

Contribution des différentes activités dans les émissions polluantes en % - CA (74) du Grand Annecy (2021)



④ SOLUTIONS :

Face à ces constats, le Grand Anancy a mis en œuvre plusieurs politiques publiques en collaboration avec ses partenaires (le Département de la Haute-Savoie, et l'ADEME) :



Adoption du **Programme Local pour la Qualité de l'Air en 2018** (PLQA) et du **Pacte pour le Climat en 2021** (PCAET du Grand Anancy).



Déploiement depuis 2018 du **Fonds Air Bois**, une aide financière pour remplacer les appareils de chauffage au bois non performants.

L'animation de ce dispositif a été confiée à l'ASDER

Leviers d'actions

Pour continuer à réduire la pollution de l'air ambiant et son impact sur la santé en termes de décès et de maladies, plusieurs leviers d'actions collectives et individuelles sont nécessaires, par exemple :

La réduction du trafic routier (à l'origine entre autres d'émissions de particules et de la majorité des émissions d'oxydes d'azote) :

- en favorisant les modes de déplacement actifs (marche, vélo) et partagés (transports en commun, autopartage, covoiturage) ;
- en libérant de l'espace dédié à la voiture au bénéfice d'espaces piétonniers et végétalisés.

En agissant pour un environnement plus favorable à la santé, cette réduction permet d'autres bénéfices sanitaires :

- promotion de l'activité physique ;
- augmentation des espaces de nature en ville ;
- diminution du bruit ;
- réduction des îlots de chaleur en ville ;
- favorisation des interactions sociales.



L'amélioration des conditions de chauffage (le chauffage au bois est à l'origine entre autres de la majorité des émissions de particules) :

- en limitant le besoin de chauffage notamment par une rénovation thermique des logements ;
- en optimisant les pratiques d'utilisation du chauffage au bois (appareils performants, entretien régulier, combustibles de bonne qualité, allumage par le haut...) ;
- en respectant les éventuelles interdictions locales de foyers ouverts.



La poursuite des efforts de réduction des émissions industrielles (à l'origine entre autres d'émissions de particules et d'oxyde d'azote)



Le développement des bonnes pratiques agricoles (à l'origine entre autres d'émissions d'ammoniac et de méthane, molécules contribuant à la formation de particules)



Grand
Annecy
AGGLOMÉRATION

PACTE
CLIMAT

**DOSSIER
DE DEMANDE**
DE LA PRIME FONDS AIR BOIS
2018-2024

**Tu changes de poêle,
tu touches
1400 balles* !**

CHANGEZ VOTRE APPAREIL
DE CHAUFFAGE AU BOIS
ET BÉNÉFICIEZ DE LA PRIME
DE 1400€* FONDS AIR BOIS

+ d'infos : www.grandanecy.fr

*sous réserve de conditions de ressources

Asder
04 79 85 88 50
fonds-air-bois@asder.asso.fr

Objectif initial :

- Renouveler **3 000 appareils de chauffage en 5 ans**, soit environ 600 appareils par an (30% du parc ciblé, selon l'étude de gisement de 2017).

Montants actuels de l'aide :

- 1 400 € pour les foyers ne rentrant pas dans les critères de l'ANAH.
- 2 400 € pour les foyers modestes.
- L'aide est plafonnée à 50% du montant total des dépenses.

Critères d'éligibilité :

- Foyers dont le quotient familial est inférieur à 3 500 €.
- Remplacement d'appareils de chauffage au bois non performants (datant d'avant 2002 ou foyers ouverts) par du matériel labellisé Flamme verte 7 étoiles ou équivalent.

Financé par



haute
savoie
le Département



Chiffres clés période 2018-2024 :

2,5 M €

Versés en prime Air-Bois

Part moyenne du Grand Annecy 55% en investissement

1 600

Primes approuvées

dont 161 majorées sur critères sociaux
≠ objectif initial de 3000 remplacements

42

Tonnes de PM 2,5 et PM 10 évitées dans le cadre du fonds Air-Bois

(source : ATMO Aura)

Des résultats en-deçà des objectifs initiaux :

- Quelles en sont les raisons ?
- Quelle opportunité de poursuivre le dispositif ?
- Quelles améliorations apporter pour augmenter ses performances ?



Réalisation de 2 études complémentaires pour accompagner la préfiguration d'un fonds air-bois plus performant :

1

Etude de gisement

Objectif : actualiser la connaissance du territoire et estimer la quantité et la localisation des chauffages bois non performants.

2

Evaluation du fonds air-bois

Objectif : analyse du réalisé période 2018-2024 pour en comprendre les réussites et les faiblesses, en vue de formuler des pistes d'amélioration.

2. MÉTHODE D'ÉVALUATION

Question 1

Dans quelle mesure l'organisation du Fonds Air-Bois permet **un recours facilité** à ce dispositif ?

Question 2

Dans quelle mesure le Fonds Air-Bois constitue-t-il effectivement un **levier d'incitation financière** pour l'accélération du renouvellement des chauffages au bois non performant ?

Question 3

Dans quelle mesure **l'animation et le pilotage** du Fonds Air-Bois permettent d'en amplifier les effets ?

Ces questions, et les indicateurs de performance associés, ont permis de travailler à la fois sur :

- **Les aspects rétrospectifs** concernant le fonctionnement du Fonds Air-Bois depuis 2018
- **Une dimension prospective (en lien avec les résultats de l'étude de gisement)** permettant de cibler des améliorations qui permettraient de maximiser l'atteinte de ses objectifs.

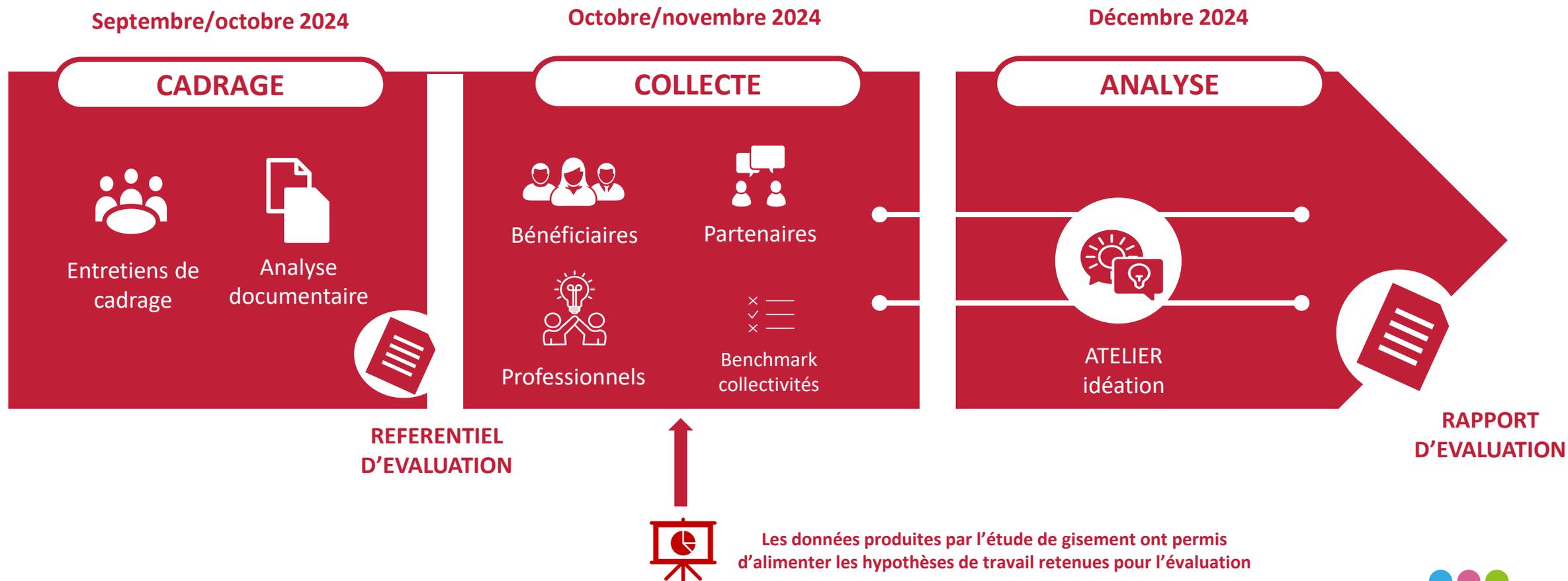




Gouvernance – comité technique :

- Service évaluation du Grand Anancy
- Bureau d'études Planète publique
- Service air-climat-énergie du Grand Anancy
- Service communication du Grand Anancy
- ADEME
- Asder

La démarche d'évaluation a été conduite en 3 grandes étapes menées entre septembre et décembre 2024 :





4 entretiens institutionnels et partenaires :

- Service Air-Climat-Energie du Grand Anancy
- Elus du Grand Anancy (Marc Rollin)
- ADEME : référente régionale et coordinatrice des fonds air-bois
- Asder : partenaire opérationnel

12 entretiens avec des bénéficiaires :

- 2 cadres
- 2 employés
- 3 chefs d'entreprise / commerçants
- 3 retraités
- 2 profils autres

3 entretiens avec des professionnels :

- 1 installateur
 - 1 ramoneur / formateur
 - 1 vendeur bois-bûche
- + présence lors d'un rdv professionnel



1 Benchmark comparatif avec :

- Vallée de l'Arve
- Grenoble Alpes Métropole
- Métropole européenne de Lille
- Métropole du Grand Nancy

Les services des Métropoles de Lille et Nancy n'ont pas donné suite à nos sollicitations, nous avons donc réalisé une analyse documentaire à partir des sources disponibles publiquement.



1 ateliers participatif prospectif :

- Agents du Grand Anancy (Direction de l'action environnementale, service évaluation, Direction de la communication)
- ATMO
- Asder
- Filière Bois-Bûche
- Ramoneur / formateur

3. PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

1

Un fonds air-bois qui répond à un enjeu de qualité de l'air toujours d'actualité.

2

Un accompagnement des ménages de qualité mais une dimension incitative qui reste limitée.

3

Une aide financière insuffisamment incitative et qui génère des effets d'aubaine.

4

Un dispositif financier à compléter par une sensibilisation plus massive aux bons gestes du chauffage au bois.

1 Un fonds air-bois qui répond à un enjeu de qualité de l'air toujours d'actualité.

LES CONSTATS :

- ✓ Près de **1 600 ménages aidés** pour la qualité de l'air du Grand Anancy depuis 2018.
- ✓ Un **bénéfice environnemental important** d'après les analyses d'ATMO (42 tonnes de PM évitées) mais des **enjeux persistants pour l'avenir** (nouveaux seuils UE et OMS).
- ✓ **3 700 chauffages bois polluants estimés sur le territoire** (étude de gisement 2024), confirmant de nouvelles opportunités d'action.



2 Un accompagnement des ménages de qualité mais une dimension incitative qui reste limitée.

LES CONSTATS :

- ✓ Un **accompagnement** aux demandes d'aides **tout à fait satisfaisant** 
- ✓ **Des artisans qui jouent le jeu** et contribuent directement au FAB 
- ✓ Malgré un effort de communication reconnu, **une notoriété du FAB qui reste limitée** 

2 FOCUS : un accompagnement de qualité

Un parcours des demandeurs très satisfaisant avec un accompagnement de l'ASDER reconnu comme **facilitant et réactif**.



« **L'ASDER ils sont vraiment top.** Ils nous font jamais de soucis sur rien. Bon, ils vérifient des pièces et des trucs, mais c'est normal ils s'assurent qu'il y a pas d'embrouille. Mais ils nous font jamais de soucis, y compris sur les dossiers un peu limites ou autre, **quand y'a une solution possible, ils nous la trouvent.** Et surtout, surtout, surtout ils la trouvent vite ! »

Entretien avec un installateur



« Sur les sujets de paperasse, franchement y'a rien à dire, c'était nickel. Les gens que j'ai eu au téléphone, **ils étaient réactifs. Et surtout, on sentait vraiment qu'ils avaient envie d'aider et de trouver une bonne solution.** »

Entretien avec un bénéficiaire

89%

Taux de dossiers déposés aboutissant effectivement à une aide

6%

Dossiers abandonnés ou sans suite

5%

Dossiers refusés

Délai très satisfaisant pour obtenir une réponse de principe de la part de l'ASDER après dépôt initial du dossier :

6 j

Délai médian

12 j

Délai moyen

2 FOCUS : des artisans qui jouent le jeu et contribuent au fonds air-bois

- **Une contribution avérée des installateurs à la promotion du FAB** (appropriation des supports fournis + argument de vente).
- D'après l'ASDER :
 - **des projets de renouvellement adaptés**, avec des appareils bien dimensionnés et en phase avec les besoins des habitants.
 - **une attitude des artisans jugée vertueuse** et avec des conseils de qualité.
- Les bénéficiaires interrogés ont également **exprimé une grande satisfaction vis-à-vis de l'accompagnement qui leur est proposé** par l'ASDER et les professionnels concernés.

38%

Des demandeurs du FAB ont connu l'aide par le biais d'un installateur

Installateurs = première source de connaissance du FAB devant la presse locale (23 %) et le bouche-à-oreille (12%)



Le gars de [l'entreprise] il m'a fait une espèce de diagnostic : quelle surface, quel usage, etc. Et de là il m'a proposé un poêle. Pour tout vous dire, il m'a même proposé un truc moins cher que celui que j'avais repéré.

Entretien avec un bénéficiaire

Dans l'ensemble, l'écosystème qui s'est mis en place autour du Fonds Air-Bois constitue un facteur favorable à sa poursuite et son amplification.

2 FOCUS : malgré les efforts de communication, un défaut de notoriété persistant

Depuis son lancement, une communication pour la promotion du FAB qui a **multiplié les canaux et fait évoluer son approche** MAIS une **notoriété qui reste limitée**.

2019

2020

2021...

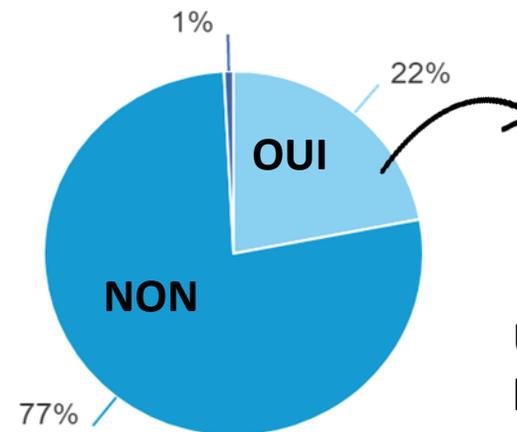
canaux traditionnels
(presse, radio, affichage)
avec une **approche « classique »**

adaptation au contexte de la pandémie : **pivot vers le digital** avec des campagnes sur Le Bon Coin et les réseaux sociaux
Nouvelle identité visuelle.

consolidation de la **stratégie digitale**,
maintien des **campagnes de proximité**, et abandon de la radio.
Priorité donnée à la diffusion des **bonnes pratiques environnementales**

Avez-vous connaissance du Fonds Air Bois du Grand Anecy ?

Etude QUALITEST 2024



dont près de 6 sur 10 qui envisagent de faire une demande d'aide financière dans le cadre d'un renouvellement.

des utilisateurs de chauffage au bois ne connaissent pas le FAB

Un enjeu fort à renforcer la notoriété du FAB pour augmenter significativement le recours à l'aide et générer de nouveaux projets



3 Une aide financière insuffisamment incitative et qui génère des effets d'aubaine.



LES CONSTATS :

- ✓ **Une inflation** qui a érodé l'effet incitatif du Fonds Air Bois
- ✓ Un caractère incitatif **inégal selon les profils**
- ✓ **Un effet d'aubaine** pour les ménages les plus aisés

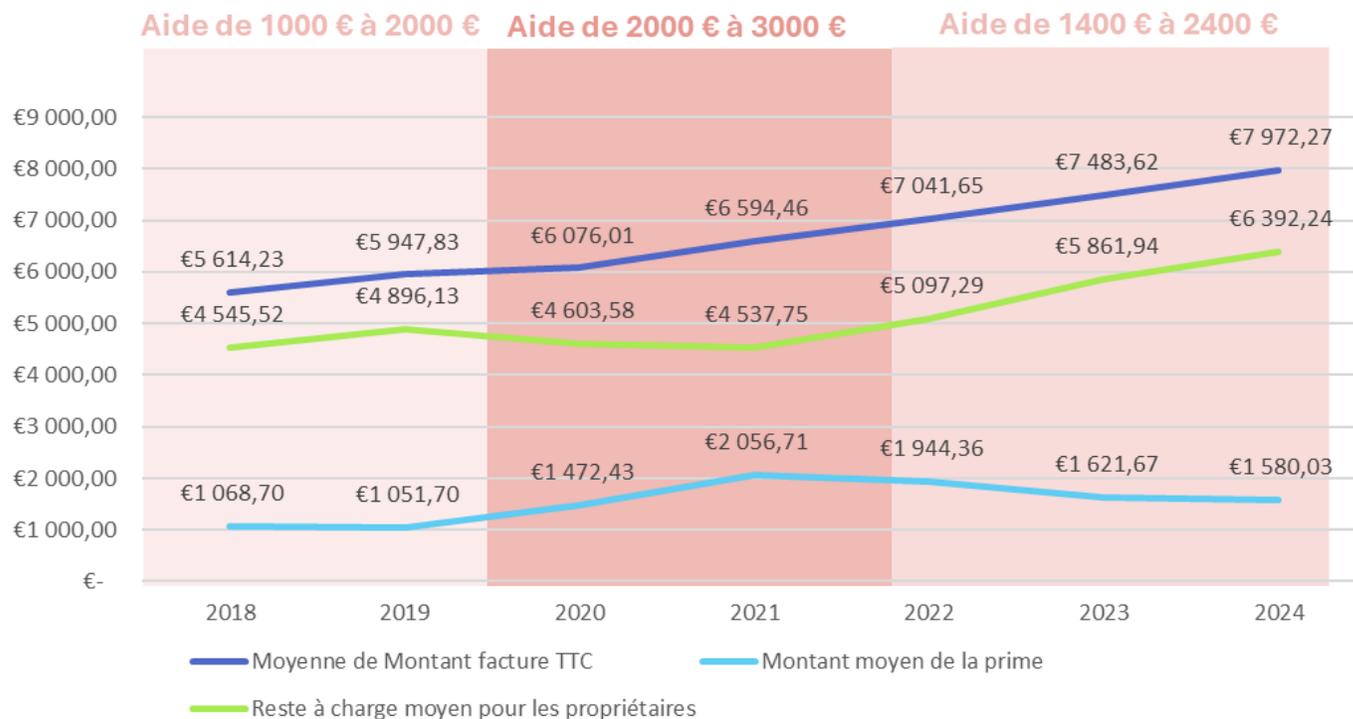
Définition :

On appelle « effet d'aubaine » le mécanisme qui conduit certaines personnes initialement non ciblées par une opération à en bénéficier.

Identifier la présence d'un effet d'aubaine au cours d'une évaluation permet de réajuster les modalités de promotion et d'attribution de certains dispositifs (ici la prime air-bois), dans un souci d'efficacité et de juste répartition de la dépense publique.

3 FOCUS : les effets de l'inflation

Evolution du prix moyen de la facture TTC pour les propriétaires et du reste à charge moyen, par année



▪ **Un niveau actuel de la prime** plus important qu'au lancement du FAB (1600 € en moyenne) **MAIS très en deçà de l'augmentation des prix**, due essentiellement à l'inflation.

▪ Entre 2021 et 2024, **la participation du Grand Annecy à l'achat est passée de 30%** (sur un montant de facture moyen de 6 500€) **à 20%** (sur un montant de facture moyen de 7 900€).

▪ **Le reste à charge** pour les ménages s'est envolé depuis 2020 (crise sanitaire puis énergétique) à 6 400 € en moyenne en 2024 :

→ soit 2000 € de plus qu'en 2021

→ En comparaison, les habitants déclarent un consentement à payer pour renouveler son équipement à hauteur de 2100 € en moyenne (réf. étude Qualitest 2024).

▪ **Une baisse importante du nombre de recours à l'aide est constatée à partir du deuxième trimestre 2022** : le plafond d'accès à l'aide (QF 3500 max.) instauré début 2022 n'a eu qu'une incidence marginale sur les performances du dispositifs, laissant supposer qu'une baisse des montants de la prime, couplée à une forte inflation, a principalement contribué à réduire les projets de renouvellement, et donc limité les recours à l'aide financière.



3 FOCUS : un caractère incitatif inégal selon les profils de ménages



« Franchement, si vous cherchez des économies, vous pouvez réfléchir aux montants. On va pas se le cacher, moi j'ai eu 1400 euros... (...) si j'avais eu même 400 euros j'aurais été content, c'est pour le principe »

« Bon, l'aide ça fait plaisir, c'est toujours bon à prendre. Mais clairement, y'aurait pas eu d'aide ou moins d'aide j'aurais fait mes travaux tout pareil. C'était un besoin autant qu'une envie et j'attendais pas après ça »



« Comme je vous disais, ça a été une très grosse dépense et ça pas été évident de sortir les sous. Puis bon, le temps que ça soit traité, les travaux, et tout, ça prend un petit moment quand même entre le moment ou on sort l'argent et ou on touche l'aide.

Moi comme je vous disais j'ai du mettre de l'argent de côté pour faire mes travaux. S'ils avaient pu me payer l'acompte, j'aurais changé mon poêle plus tôt ! La j'hésitais l'année dernière, mais c'était ric-rac donc mon vieux machin il a fait un hiver de plus. »

Des ménages plutôt aisés, pour qui l'aide revêt une **dimension symbolique** et une **forme d'effet d'aubaine** (les bénéficiaires avaient prévu les travaux et le budget, le projet aurait été réalisé avec ou sans la prime, donc pas d'accélération du taux de renouvellement naturel des appareils non performants (objectif du fonds air-bois)...

... et des ménages plus modestes pour qui l'aide est **déterminante** dans le projet de renouvellement et qui expriment des besoins de facilitation budgétaire des projets, comme l'avance de frais.

- Un **seuil d'inéligibilité qui reste élevé** et une progressivité des aides limitée
- **L'avantage d'un dispositif très ouvert** (effet d'entraînement du secteur, simplicité), mais au prix **d'effets d'aubaine**
- **10 % environ de primes bonifiés sur critères sociaux**
- **26 % des ménages** qui se chauffent au bois disent qu'ils **pourraient être incités par une aide financière** (source étude Qualitest 2024)



4 Un dispositif financier à compléter par une sensibilisation plus massive aux bons gestes du chauffage au bois.

LES CONSTATS :

- ✓ Un enjeu de sensibilisation aux bonnes pratiques qui reste secondaire dans l'action menée aujourd'hui.
- ✓ Une forte méconnaissance des bonnes pratiques du chauffage au bois par les utilisateurs.



4 FOCUS : méconnaissance des bonnes pratiques du chauffage au bois

En plus de la prime air-bois, **une logique de sensibilisation aux bonnes pratiques du chauffage au bois** prévue dans le dispositif à travers :

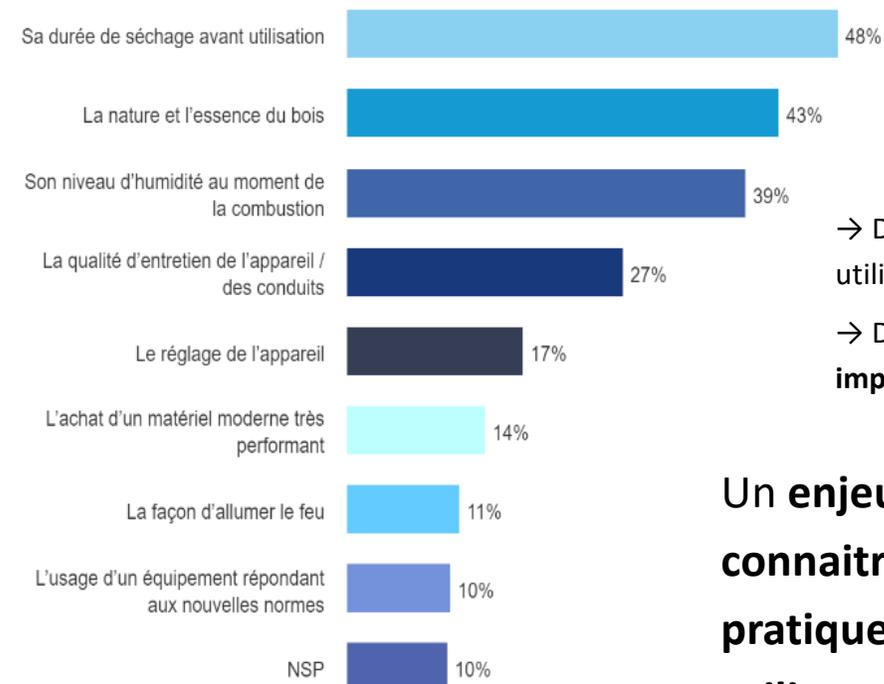
Exigences auprès des installateurs labélisés (allumage...)

Organisation d'ateliers

Malgré la qualité reconnue des actions de sensibilisation, celles-ci restent limitées à un nombre de bénéficiaires restreint et potentiellement déjà avertis
= IMPACT LIMITE

Quels sont selon vous les facteurs qui favorisent la bonne combustion du bois et limitent son impact sur la qualité de l'air ?

Réponses effectives : 242



→ Des **bonnes pratiques méconnues** des utilisateurs de chauffage au bois ;
→ Des pratiques qui ont une **incidence importante** sur les émissions de polluants.

Un enjeu important à faire connaître et adopter les bonnes pratiques par l'ensemble des utilisateurs du chauffage au bois.

4. CONCLUSION GÉNÉRALE & RECOMMANDATIONS

Des enjeux de qualité de l'air et **des résultats du fonds air-bois depuis 2018 qui invitent à reconduire le dispositif** pour les prochaines années :

= Un effet de levier
du FAB à
démultiplier

En le renforçant :

- ✓ Par l'accompagnement des ménages plus en amont dans la définition de leur projet de renouvellement
- ✓ Par une implication renforcée des acteurs de l'habitat et du chauffage au bois
- ✓ Par un meilleur ciblage de la communication et un renouvellement des messages
- ✓ Sur le volet financier pour mieux inciter les foyers modestes et limiter les effets d'aubaine

= Un effet plus
massif à rechercher
en ne se limitant
pas à la question
des appareils non
performants

En le complétant :

- ✓ Par une sensibilisation plus massive aux bonnes pratiques du chauffage au bois
- ✓ En l'inscrivant dans une stratégie globale de lutte contre les pollutions liées au chauffage au bois / rénovation de l'habitat



1/ Approfondir la stratégie de promotion du fonds air-bois :

- ❖ **Plus ciblée** = identifier une segmentation des ménages à toucher et déterminer un plan d'action avec des canaux et des messages spécifiques
- ❖ **Qui capitalise sur les réussites du fonds air-bois** = faire des bénéficiaires des relais du dispositif dans les messages communiqués et en encourageant le bouche-à-oreille
- ❖ **Qui renouvelle les messages** = ne pas se limiter au niveau de l'aide mais aux bénéfices à attendre du renouvellement de son poêle : confort, santé, environnemental, financier...



2 / Passer à un démarchage pro-actif des ménages concernés :

- ❖ **S'organiser pour repérer les ménages à cibler** = achat de bases de données, repérage par les professionnels, renfort de proximité des mairies...
- ❖ **Proposer un accompagnement précoce pour initier un projet** = service de premier conseil, diagnostic... complémentarité avec les autres dispositifs de rénovation de l'habitat (J'éco-rénove mon logement, sortir du fioul) dans une optique d'accompagner des rénovations globales.



3 / Elargir le réseau des acteurs impliqués :

❖ **Renforcer les liens avec les installateurs**

❖ **Elargir le réseau des acteurs de l'habitat et de l'énergie** : ramoneurs (rôle accru de conseil), vendeurs bois-bûche, professionnels de l'immobilier (notaires, agences, assureurs), professionnels de l'aide à domicile, mairies, banques (PTZ)...

❖ En complément, **assurer une veille sur les évolutions réglementaires** liées à ces secteurs d'activité, qui peuvent renforcer les leviers d'incitation.



4 / Augmenter le pouvoir incitatif du fonds air-bois :

- ❖ **En augmentant le niveau d'aide**
- ❖ **En ciblant les ménages qui en ont le plus besoin**
- ❖ **En étudiant les synergies avec les autres aides à la rénovation** = articulation des dispositifs et incitation à associer d'autres actions de rénovation habitat qui auront pour effet de limiter les besoins de chauffage.

- 
- **Augmenter les aides prioritairement pour les ménages les moins aisés** en termes de revenus ou d'épargne disponible (cas des primo-accédants emprunteurs à prendre en compte spécifiquement alors que de nombreux projets se font dans le cadre d'une vente immobilière).
 - **Limiter les aides pour les autres** dans une logique de plus grande **progressivité** ou d'un **abaissement du seuil d'inéligibilité**. Vigilance toutefois à ne pas se « couper » des foyers aisés, ceux-ci étant principalement concernés par le chauffage au bois et pouvant être mobilisés hors prime.
 - **Un bonus dans le cadre d'une rénovation énergétique** pour encourager le changement de chauffage bois en plus des autres travaux d'efficacité énergétique

5 / Compléter la logique financière du fonds air-bois :

❖ Créer un dispositif d'avance de l'aide pour certains ménages

Existant dans d'autres collectivités et reproductible au Grand Annecy MAIS :



- Concerne potentiellement peu de ménages (les moins aisés)
- Risque d'alourdissement de la procédure de traitement des demandes
- Vigilance pour ne pas alourdir la communication sur les conditions d'accès

❖ Créer une « prime à la casse » ou à l'abandon de dispositifs non performants (sans renouvellement).

6 / Structurer un nouveau volet « sensibilisation » non centré sur les bénéficiaires de l'aide et sur la performance de l'appareil :

- ❖ **Systematiser la mise à disposition d'information, de matériel ou de services** facilitant le recours à de bonnes pratiques concernant le renouvellement de l'appareil de chauffage mais aussi l'entretien régulier, la qualité du combustible et les bonnes pratiques de combustion.
→ **Exemple** : kits d'allumage, humidimètres, incitations à l'achat d'un petit abri-bûche ...
- ❖ **Appliquer des stratégies d'appel marketing impactant les utilisateurs de chauffage au bois, en vue d'améliorer leurs usages.**
→ **Exemple** : offre promotionnelle sur l'entretien de l'appareil (« votre premier ramonage offert ») ou l'achat de bois de qualité (référencement de fournisseurs, achats groupés), etc.
- ❖ **Améliorer le ciblage des ménages les plus pertinents à toucher et l'identification des canaux les plus propices pour les atteindre.**

